

LA FOURNÉE

Volume XII, n° 3

Mars - mai 2012

www.shrt.qc.ca

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA
RÉGION DE TERREBONNE
2070, rue Jacques-Cartier
Terrebonne, Québec, J6X 2T2
TÉLÉPHONE
(450) 492-5252
COURRIEL
INFO@SHRT.QC.CA

Richard Lagrange honoré par la Société d'histoire de Rivière-Rouge (*À lire en page 3*)

PATRIMOINE

La maison du
«docteur Lacroix» ou
maison Jacob
Oldham (1805)
À lire en page 12.

AU SOMMAIRE

DES «AUXILIAIRES» ALLEMANDS VÉCURENT À TERREBONNE (2^E PARTIE)

Durant la guerre d'Indépendance américaine (1775-1783), la population de Terrebonne et des environs connut des moments plutôt difficiles : déploiements militaires, «billetage» de soldats, saccages de maison, arrestations, viols... Terrebonne était un bourg sous occupation.

Suite à la page 4

NOTE DE RECHERCHE : ANTOINE FOUCHER, DER- NIER NOTAIRE DU RÉGIME FRANÇAIS

Antoine Foucher naquit à Bourges, le 9 avril 1717. Il était le fils de Jean-Baptiste Foucher et de Claude Baudin. Il s'embarqua pour Québec à La Rochelle, le 8 juin 1739¹. Il avait 19 ans.

Suite à la page 11

PROGRAMME D'ACTIVITÉS PRINTEMPS 2012

La Société d'histoire présente son programme de conférences et d'activités du printemps 2012. Pour la programmation complète, consulter le site internet <http://www.shrt.qc.ca/calendrier1112.html>

Suite à la page 14



Remise du Prix Samuel-Charette à Richard Lagrange (photo SHRR)



Siege du fort Saint-Jean en 1775 (James Peachey, 1797)



Gérard Beaudet, urbaniste UdeM

NOTRE PROCHAINE CONFÉRENCE

Le jeudi 22 mars 2012 à
19 h 30.

Tous les détails à la
page 14.



La Maison à Clovis (1975, Côte de Terrebonne) a échappé de justesse au «pic du démolisseur». (photo SHRT)



André Leroux, administrateur de la SHRT

HYPERLIENS DANS LA FOURNÉE

Aviez-vous remarqué que les textes du bulletin *La Fournée* comportent des hyperliens qui vous conduisent vers des pages internet complémentaires ? Si vous lisez le bulletin en format PDF (Portable Document Format) à l'écran de votre ordinateur, il vous suffit de cliquer sur le ou les mots soulignés pour être redirigé vers une page internet correspondante. Astucieux ! Ainsi, vous en apprenez plus en un minimum d'espace.

CONFÉRENCES DE L'HIVER 2012

La seconde portion de la programmation 2011-2012 a débuté sur les chapeaux de roue. En effet, les conférences de Claude Blouin et d'André Fontaine ont attiré plus de 50 auditeurs chacune. Les sujets abordés ont grandement plu à l'auditoire. N'hésitez pas communiquer avec la Société d'histoire afin de lui faire connaître les sujets dont vous aimeriez entendre parler, dans la mesure de nos moyens et de nos connaissances, il va de soi.

LA MAISON À CLOVIS

La menace de démolition de la maison ancestrale de plus de 230 ans a fait la Une du journal *La Revue* et obtenu une couverture

médiatique régionale importante. La SHRT remercie ceux et celles qui ont manifesté leur soutien en s'opposant par écrit à la démolition de cette «belle» de la Côte de Terrebonne. Depuis, la Société d'histoire a amorcé une collaboration étroite avec la Direction de l'aménagement du territoire dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine de Terrebonne.

FACEBOOK

La SHRT a sa page [Facebook](#) depuis plus d'un an. Elle compte déjà 121 «amis». Par ce moyen, elle vous informe de ses activités et de ses interventions au jour le jour; vous pouvez aussi formuler vos commentaires et faire part de vos suggestions. N'hésitez pas à la consulter et à vous joindre à ses nombreux amis.

MEMBERSHIP

La SHRT compte quelque 140 membres individuels et six membres corporatifs ou institutionnels. Son objectif est d'avoir au moins 150 membres individuels et 20 membres corporatifs lors de la réunion de l'Assemblée générale le 17 mai prochain. Sollicitez votre entourage; c'est pour vous !

André Leroux est né à Terrebonne en mai 1943; il est le fils d'Ernest Leroux et d'Irène Vaillancourt. Son ancêtre est Hubert

Leroux, né en 1648 à Vitry-le-François (en Champagne), fils d'Hubert, notaire royal, et de Madeleine Varnier. Il s'établit à Montréal en 1673 où il épousa Anne-Marie Vanzeque, originaire de Hambourg (Allemagne). Ce mariage fut organisé par Marquerite Bourgeois. Hubert Leroux exerça le métier de maître-fourreur. Il mourut à Montréal en 1681.

André Leroux a fait ses études à Terrebonne : il fréquenta le vieux collège Saint-Louis, et l'école Saint-Louis. À l'époque, la rue Ouimet n'était encore que « l'allée des vaches. On voyait, passer les vaches de notre fenêtre de classe ». Il a poursuivi ses études jusqu'aux H.É.C.

André Leroux a œuvré dans le domaine de l'automobile depuis 1958. Toujours résident de Terrebonne, il a été élu au Conseil d'administration de la SHRT en mai 2011.



De gauche à droite, Ronald McGregor (président de la SHRR), Claude Blouin, Richard Lagrange et Claude Martel. (photo SHRT)



Richard Lagrange (photo SHRT)

RICHARD LAGRANGE HONORÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE RIVIÈRE-ROUGE

Le samedi 11 février dernier, la Société d'histoire de Rivière-Rouge honorait Richard Lagrange en lui décernant son Prix Samuel-Charette, « remis à une personnalité vivante qui, par ses actions, a la reconnaissance de ses pairs ou s'est investie dans son milieu.»

Samuel Charette, dont le prénom au baptême était Jean-Benoît, naquit à L'Annonciation le 25 juin 1898 du couple Isaac Charette et Clérída Forget, originaire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, qui s'était établi dans la paroisse en 1897. Jean-Benoît Charette commença ses études primaires à l'école n° 5 du canton et les poursuivit à Saint-Jérôme, chez les Frères des Écoles chrétiennes. En 1911, il termina ses études, chez les Frères du Sacré-Coeur, à Arthabaska. Il choisit alors la vie religieuse et joignit la congrégation. En 1914, il devint enseignant; il utilisa ses moments libres et ses vacances estivales pour parfaire sa formation. Diplômé de l'Université de Montréal en 1952, il publia sa thèse l'année suivante sous le titre *Douce Souvenance, histoire de L'Annonciation*.

Le Prix Samuel-Charette a été créé en novembre 2010 afin de reconnaître et souligner le travail, qu'il soit bénévole ou non, d'une personne qui s'est impliquée à faire découvrir l'histoire de la région de la Vallée de la Rouge, et plus précisément celle de Rivière-Rouge et des anciennes municipalités qu'elle englobe aujourd'hui. La ou le récipiendaire aura donc contribué de façon remarquable à cette œuvre pour être reconnu par la SHRR. Richard Lagrange en est le premier récipiendaire.

La SHRR a comme devise : « Ce passé garant de notre avenir... ». Fondée en 2008, elle « vise la mise en valeur des éléments historiques constituant le développement économique, politique, social et culturel passé et actuel du Québec, principalement le territoire de la ville de Rivière-Rouge. Elle réalise des activités de recherche, de partage des connaissances, de promotion et de conservation du patrimoine. »

Longue vie à la SHRR et à son Prix Samuel-Charette. Et toutes nos félicitations à son premier récipiendaire, notre ami Richard Lagrange.

Claude Blouin

Professeur d'histoire à la retraite du cégep Édouard-Montpetit, Richard Lagrange poursuit des travaux de recherche sur l'histoire des rébellions de 1837-1838 à Terrebonne. En 1978, il prononça une conférence sur ce sujet au bureau seigneurial de l'Île-des-Moulins. Il revisita le sujet lors de l'assemblée générale de la SHRT en mai 2011 (voir La Fournée, vol. XI, n° 4). Il est un des membres fondateurs de la Société d'histoire de la région de Terrebonne en 1975. Il a corédigé l'ouvrage Histoire du Richelieu-Yamaska-Rive Sud et celui de la Bibliographie des Laurentides. Il est l'auteur des ouvrages suivants : De la Chute aux Iroquois à Labelle; Le Nord, mon père, voilà notre avenir ; La vallée de la Rouge, pour lesquels il a été honoré; Les municipalités régionales de comté et la culture. Il a coréalisé le documentaire Aimé Despatis, journaliste, fondateur de La Revue de Terrebonne et gardien de la mémoire, et publié sa biographie Aimé Despatis. Un journaliste engagé et un gardien de la mémoire en juin 2011.

Des «auxiliaires» allemands vécurent à Terrebonne (2^e partie)

Suite de la page 1

REMISE EN CONTEXTE

Si la signature du Traité de Paris (10 février 1763) permettait tous les espoirs de paix et d'expansion vers l'Ouest aux colonies de la Nouvelle-Angleterre, l'adoption de la Proclamation royale (7 octobre 1763) souleva leur mécontentement. Les colons américains qui s'étaient déjà implantés dans les territoires réservés aux Amérindiens durent rendre les terres achetées ou usurpées et revenir dans les Treize colonies. Ce n'était que le début de l'escalade du ressentiment qui mena à la révolte ouverte et à la guerre contre la Grande-Bretagne. Entre 1763 et 1774, celle-ci promulga un train de taxes plus ou moins déguisées, visant à renflouer le Trésor royal lourdement grevé par la Guerre de Sept-Ans et le maintien de troupes sur la frontière entre les territoires amérindiens et les colonies. Les Intolerables Acts, que les Britanniques nommèrent Coercive Acts ou Punitive Acts, et l'Acte de Québec qui furent tour à tour adoptés en 1774 menèrent au déclenchement des hostilités (Lexington et Concord – avril 1775), à l'invasion du Canada (1775-1776) et à la Déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776.

L'INVASION : SIÈGE DU FORT DE SAINT-JEAN

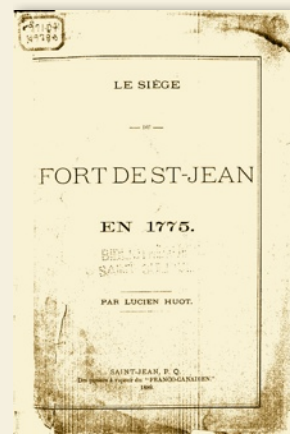
Enhardis par les victoires initiales de Lexington et de Concord, un détachement de Bostonnais menés par Benedict Arnold remontèrent le Lac Champlain et la rivière Richelieu ne rencontrant que peu de résistance. Le 17 mai 1775, ils surprirent le fort de Saint-Jean très mal défendu : « Ils s'em-

parèrent de la barque du Roy et de tous les effets qui étoient dans le fort, firent prisonniers douze hommes de troupes et s'en retournèrent sur les dix heures du matin¹ » L'alerte fut dès lors donnée à Montréal et à Québec.

La défense de Saint-Jean s'organisa difficilement ; Carleton disposait de très peu de troupes régulières et les milices canadiennes avaient été désorganisées. Malgré un appel aux armes, les Canadiens montrèrent peu d'empressement à se mobiliser. C'est pourquoi le 9 juin 1775, Carleton proclama la loi martiale et la levée de la milice dans les paroisses du district de Montréal, ce qui ne se fit pas sans heurts. En effet, l'état-major de la milice désigné par le gouverneur pour nommer les officiers pratiqua un népotisme qui en mécontenta plus d'un. Laissons au notaire Simon Sanguinet, le témoin oculaire de l'invasion du Canada par les Bostonnais, le soin de raconter la suite des événements : « Le Général [Carleton] envoya dans les campagnes plusieurs jeunes gens – plus étourdis que sages – pour passer les milices en revue. Le S^r Lacorne fut envoyé à Terrebonne pour cet effet. Tous les habitants assemblés témoignèrent de la répugnance à se mettre en milice, parce qu'un d'entre'eux leur avoit lu la lettre du Congrès en date du 26 octobre 1774. Alors le S^r de Lacorne les menaça de les faire mettre en prison et aux fers, et qu'il enverroit les troupes du Roy pour les faire châtier de manière que son zèle le poussa si loin qu'il parla un ton de maître et frappa deux ou trois habitants – surtout un vieillard – et partit en



Siège du fort Saint-Jean, 1775 (par James Peachey, 1797)



Lucien Huot, Le siège du fort de St-Jean en 1775, Saint-Jean, Presse à vapeur du Franco-canadien, 1889.

colère pour porter ses plaintes au Général en leur disant qu'il reviendrait avec cent hommes de troupes pour les piller. Aussitôt son départ, plusieurs habitants des paroisses de Terrebonne, Lachenaye, la Mascouche [Sainte-Anne-des-Plaines], de Repentigny s'assemblèrent au nombre d'environ trois ou quatre cents et se transportèrent au passage de Lachenaye pour s'opposer au passage des troupes que leur avait annoncées le S^r Lacorne, mais le Général blâma entièrement la conduite du Sieur Lacorne et envoya un officier des troupes qui tranquilisa les esprits – et [ils] s'en retournèrent paisiblement chacun chez eux.² » Des incidents similaires survinrent à Berthier, Sainte-Anne-de-la-Pérade et dans d'autres seigneuries de la région du Richelieu.

En dépit de ces difficultés, quelque 600 soldats réguliers et miliciens convergèrent vers le fort de Saint-Jean pour en assurer la défense ; le 18 septembre 1775, les 2000 miliciens du général Richard Montgomery assiégèrent Saint-Jean jusqu'à sa reddition le 2 novembre 1775. Le 20 octobre, « *M. Lacorne, officier canadien, mourut à quatre heures et demie. On diminua nos rations à une demie livre de pain et un quarton de lard par jour* » écrivit le notaire Antoine Foucher, au nombre des assiégés³. Montgomery eut la voie libre jusqu'à Montréal qui capitula à son tour le 12 novembre. Ce n'est que dans la nuit du 31 décembre 1775 que les troupes réunies de Montgomery et d'Arnold montèrent à l'assaut des barricades de la Basse-Ville de Québec. Elles échouèrent lamentablement. L'hiver rigoureux et la maladie décimèrent l'armée des assiégeants de telle sorte qu'elle n'eut d'autre choix que de battre en retraite à l'arrivée des renforts britanniques et hessois en mai et juin 1776. Cette retraite des Américains se transforma en déroute après une défaite à Trois-Rivières. Le 11 octobre 1776, une flottille britanno-hessoise remporta une bataille navale décisive à l'île Val-

cour (lac Champlain), qui mit un terme à l'invasion américaine du Canada.

DÉPLOIEMENT MILITAIRE DANS LA VALLÉE LAURENTIENNE

Dès le mois de novembre 1776, les divers régiments de troupes régulières et les régiments d'auxiliaires allemands furent déployés dans la vallée du Saint-Laurent : des compagnies du 1^{er} Bataillon du Royal Highland Emigrants (qui devint le 84th Regiment of Foot en 1778) établirent leurs quartiers dans la région de Terrebonne, où il séjournèrent jusqu'au printemps de 1781 ; elles furent alors remplacées par des compagnies du 29th of Foot (Worcestershire)⁴. Ces compagnies étaient sous les ordres des capitaines John Nairne (qui fut promu au grade de colonel peu après), Colin Campbell, Neil McLean, George McDougall, Malcolm Fraser, Alexander Fraser et David Grant. Selon la loi et la coutume, les autorités militaires logeaient les soldats et leurs officiers dans des édifices publics, à défaut de quoi, elles recouraient au «billetage» chez les habitants à raison de deux ou trois hommes par maison ; les Canadiens qui servirent durant l'invasion et les campagnes militaires furent exemptés de cette obligation tandis que ceux dont les autorités anglaises jugeaient qu'ils n'avaient pas fait preuve de loyauté envers leur nouveau roi s'en voyaient imposer beaucoup plus que les autres : quatre, six ou même plus dans une même maison.

À Terrebonne, le billetage n'alla pas sans encombres. Le 9 novembre 1778, lorsqu'il constata que ses troupes devaient passer l'hiver dans la région de Terrebonne, le colonel Creuzbourg, officier commandant



Bataille de Québec, 1775 (BAC, C-005415)



Company Officer Private Soldiers
84th (Royal Highland Emigrants) Regiment of Foot
1775-1782
**84th Regiment of Foot
ou «Royal Highland
Emigrants»**

du Corps des Chasseurs de Hesse-Hanau écrivit au général Haldimand (les orthographe d'usage et grammaticale ont été corrigées) : « Par le départ des bateaux qui étaient à la garde du Corps de Chasseurs et par l'amas des provisions pour quatre mois dans le magasin à Lachenaye il est à juger que Votre Excellence a trouvé à propos de laisser les troupes de Hanau dans ces environs. Je prends seulement la liberté de Lui représenter que tels que nous y sommes actuellement il est impossible de pouvoir passer l'hiver parce que les bonnes maisons sont presque toutes exemptées et le reste est si mal garanti du froid et des neiges qu'elles ne sont presque point logeables. Je demanderais donc à Votre Excellence outre les paroisses que nous avons déjà encore celles de L'Assomption et de Saint-Sulpice. Je donnerai alors la Rivière-du-Chêne et Terrebonne au détachement du capitaine Schoell et je prendrais L'Assomption, Lachenaye, Repentigny et Saint-Sulpice pour le Corps des Chasseurs.⁵ » La cohabitation, voire la promiscuité, provoqua des accrochages entre soldats et civils, traités selon les règles et coutumes respectives des officiers britanniques et hessois. Ainsi, le 20 novembre 1778, le colonel Creuzbourg écrivait : « J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence l'extrait d'un protocole que j'ai fait faire pour examiner une insulte faite à un de mes Chasseurs par un habitant de Terrebonne. Je suis persuadé que Votre Excellence m'accordera toute satisfaction juste et nécessaire pour retenir et le Canadien de ne plus attaquer les Chasseurs, et ceux-ci pour ne point prendre eux-mêmes leur satisfaction sur le champ, ce qui mènerait à des desordres quelques fois impossibles à réparer. J'ai en même temps examiné plusieurs voisins et parents du nommé Ouimet dont il est question qui tous me disent que c'étoit un brutal de la dernière insolence qu'il avoit eu une affaire à peu près semblable avec un soldat des Emigrants pour laquelle le colonel Nairne lui avoit mis six hommes dans sa maison pour y vivre à discrétion, j'ai préféré la voie d'en faire mon rapport à Votre Excellence et d'en attendre l'effet de sa Justice.⁶ »

LES CHASSEURS DE HESSE-HANAU SÉJOURNÈRENT À TERREBONNE

En novembre 1777, le premier bataillon du régiment du Erbprinze et le Corps des Chasseurs de Hesse-Hanau avaient établi leurs quartiers d'hiver sur l'île Jésus, dans les paroisses de Sainte-Rose, de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Martin. Le 26 janvier 1778, ils reçurent l'ordre de se rassembler à Saint-Antoine sur la rivière Richelieu, prêts à faire mouvement contre un détachement américain qui s'activait à Albany en prévision d'une seconde attaque contre le Canada. L'invasion fut d'abord retardée à cause du mauvais état des routes et des conditions météorologiques ; puis le projet fut abandonné. Le 28 juin, le capitaine Frederick Ludwig von Schoell, dont la compagnie était désormais cantonnée à la Rivière-du-Chêne, écrivit : « We broke camp here [Saint-Antoine] on 30 March, and marched into the parishes of Terre Bonne, La Chenaye and Riviere du Chene, were the inhabitants had begun a rebellion. And so we were sent there to subdue them.⁷ »

En effet, à une date encore indéterminée en mars 1778, la compagnie de milice de la Mascouche de Terrebonne se mutina contre son capitaine. Le notaire Sanguinet rapporta ainsi les événements : « [...] plusieurs habitants de la Mascouche derrière Terrebonne, qui refusèrent d'obéir à leur capitaine, furent mis en prison au nombre de trente-deux par une difficulté qu'ils eurent avec leur capitaine de milice qui étoit un yvrogne, et qui étoit taxé d'avoir fait quelques injustices dans sa compagnie, lequel vint porter ses plaintes au commandant de Montréal, qui y envoya un détachement de troupes qui pillèrent presque toutes les maisons et violèrent plusieurs filles



Artillerie de Hesse-Hanau à l'île Valcour (Adam Hook)



Soldats du Corps des Chasseurs (Jäger) de Hesse-Hanau. Ils séjournèrent à Terrebonne de mars 1778 à décembre 1779.

et femmes. Quelque temps après, l'on renvoya les habitants chez eux qui trouvèrent leurs femmes et filles déshonorées, châtement terrible qui ne se fait pas parmi les Barbares, et le général Guy Carleton ne fit aucun exemple. Cependant, il n'est pas croyable que cela se fit par ses ordres, connaissant son humanité.⁸ » On ne saurait dire si le détachement envoyé à la Mascouche de Terrebonne était composé des troupes de Hesse-Hanau ou du 84th of Foot. Toutefois, en juillet 1778, un détachement de 50 soldats de la compagnie du capitaine von Schoell, placés sous les ordres du lieutenant Ludwig Hohorst, occupait toujours le hameau pour y maintenir la paix.⁹ À l'automne de 1779, le détachement de Hesse-Hanau quitta la rive nord pour être déployé à Saint-Martin, Saint-François et Sainte-Rose¹⁰. En 1781, il était stationné sur les Plaines d'Abraham.

D'AUTRES INCIDENTS

Les troupes d'occupation, qu'elles fussent britanniques ou hessoises, étaient bien encadrées. Les autorités de la colonie avaient tout intérêt à ménager la population toujours indécise quant à la position à adopter face au soulèvement des Treize colonies, d'autant plus que la France avait pris le parti des insurgés et combattait à leurs côtés depuis le mois de février 1778. En juillet de la même année, le capitaine von Schoell décrivait en ces termes l'attitude pour le moins attentiste de la population canadienne : « *Here in Canada, everything is peaceful and the Canadians wait impatiently for the arrival of the French, which they fully expect.*¹¹ » Cependant, malgré cet encadrement des troupes, l'occupation militaire permanente ne fut pas sans provoquer quelques « problèmes ».

Du 7 novembre 1776 au 17 janvier 1778, les maisons de Terrebonne et de Lachenaie du marchand Charles Mathieu servirent d'hôpital aux soldats du Royal Highland Emigrants et de Hesse-Hanau, à la requête

des capitaines de milice Raby et Félix Joly. La boulangerie attenante à la maison de Terrebonne servit par ailleurs de corps de garde (prison). Selon un rapport de quatre experts (16 novembre 1778), les deux maisons furent lourdement endommagées, «entièrement ruinées» par les troupes : les dommages s'élevèrent à quelque 1722[#] à Terrebonne et 578[#] à Lachenaie. Il ne semble pas que le marchand Mathieu ait été indemnisé par les autorités car, le 16 juin 1780, un peu moins d'un an après la vente de sa maison de Terrebonne au marchand Jean-Louis Carignan du faubourg Saint-Laurent (juillet 1779), il suppliait à nouveau le gouverneur Frederick Haldimand de lui verser les indemnités demandées pour les torts et les dommages subis : « *Et comme depuis ce temps il a su que votre Excellence n'étoit pas encore montée [à Montréal]; et qu'il souffre considérablement de ce retardement, il est descendu en cette ville [Québec] se jeter aux pieds de Votre Excellence, en sa qualité de bon et fidèle sujet de Sa Majesté britannique; et il a recours aux sentiments de justice, d'équité et de bienfaisance de votre Excellence, avec une entière confiance qu'elle voudra bien dérober un moment à ses occupations pour daigner jeter les yeux sur les comptes détaillés et affirmés des dommages qu'il a réellement souffert et lui rendre en conséquence justice.*¹² » L'armée britannique et les autorités civiles de la colonie faisaient plutôt la sourde oreille et donnaient rarement suite aux requêtes et suppliques trop souvent légitimes de la population.

L'AFFAIRE PETERS

Ainsi en a-t-il été pour le maître-tailleur, marchand et cantinier Thomas Peters (Peters), établi sur la grande rue du bourg de Terrebonne depuis l'hiver de 1772¹³. À l'au-



Maison du négociant Charles Mathieu (photo La Revue)



Le 29th Regiment of Foot (Worcestershire) prit ses quartiers à Terrebonne en 1781.

tomne de 1778, Petters eut de sérieux démêlés avec quatre Chasseurs de Hesse-Hanau qui fréquentaient assidûment son débit de boisson ; à l'hiver de 1779, l'affaire n'était toujours pas réglée et le cantinier était au bord de la faillite. Il est plutôt difficile d'établir la trame exacte des événements et la véracité des faits allégués, puisque les témoignages divergent. À toutes fins utiles deux versions s'affrontaient : celle de Thomas Petters, que les élites civile et religieuse du bourg appuyaient inconditionnellement, *versus* la version des quatre Chasseurs impliqués, telle que rapportée par le colonel Creuzbourg, leur commandant.

Deux événements indirectement reliés mirent en cause le cantinier Thomas Petters, ses voisins John MacNeal (tailleur et cantinier) et son épouse Elizabeth, le sergent Simon du Corps des Chasseurs, le caporal Krafft, et les Chasseurs Rollf et Mayer. Dans un premier temps, dans la nuit du 29 au 30 septembre 1778, le cantinier Petters aurait été victime d'un vol par effraction au cours duquel divers objets et des pièces de monnaie lui auraient été dérobés. Selon le témoignage de sa voisine Elizabeth MacNeal, des Chasseurs logés dans le village en auraient été les auteurs car dans le cours de l'été, ils en auraient exprimé publiquement le dessein : « *L'examination d'Elizabeth MacNeal épouse de Jean MacNeal, laquelle ayant prêté serment déclare qu'environ le 13 ou 14 de juillet dernier un caporal nommé Craft des Chasseurs Allemands et de la Compagnie du Colonel logés à Terrebonne, avait dit à la déposante que Mr Thomas Petters l'avoit trompé de quinze piastres lequel il dit lui avoir payé de plus. Sur quoi un de ses camarades nommé Myers qui étoit avec lui, lui dit qu'il prendroit hors de la bourse dudit Mr Petters une couple de Portugaises; et la déposante dit qu'elle avertit le dit Thomas Petters de prendre garde à lui crainte qu'il ne fut volé. Elle dit de plus qu'un*

*nommé Roalffs ci-devant caporal de la dite compagnie dit qu'il vouloit aussi prendre une couple de Portugaises pour sa part.*¹⁴ » Deux semaines plus tard, dans la soirée du 16 octobre, le sergent Simon et l'ex-caporal Rollf des Chasseurs s'introduisirent chez Petters pour le saisir et le battre avec une large canne. Par la suite, ses voisins MacNeal l'avisèrent que les Chasseurs l'avaient menacé de mort : « [...] *they treaten to take his life.* » Effrayé par ces propos, Petters s'enfuit, abandonnant maison, femme et famille, afin d'assurer sa sécurité. La déposition assermentée de Thomas Petters devant le juge Edward Southouse de la Cour des Plaids communs est accompagnée de divers certificats de bonne conduite signés par les officiers de milice Raby, Séguin et Limoge; le marchand Joseph Guillet de Chaumont; le notaire Dufaut; le chirurgien LeCerclé; l'arpenteur Fortin; Germain Lepage de Saint-François; Nicolas Manteht Demusseaux; le curé Proulx de la paroisse et le seigneur Pierre-Paul Margane de Lavaltrie, sous les ordres duquel Petters servit comme volontaire au printemps de 1776.

Le général Haldimand transmit la plainte de Petters au colonel Creuzbourg qui lui répondit par une longue lettre, datée du 16 novembre 1778, qu'il vaut la peine de reproduire en entier : « *C'étoit le 30 sept. vers huit heures du matin que le cantinier Petters vint me dire qu'il avait été volé cette nuit et qu'il soupçonnoit les quatres personnes du Corps des Chasseurs susmentionnées, parce que le nommé MacNeal autre cantinier son voisin l'en avoit averti. J'envoyais sur le champ les trois officiers de ma compagnie à cheval visiter toutes les maisons de la paroisse avec ordre d'examiner les habitants si quelque Chasseur avait*



2^e maison-cantine de Thomas Petters (Archives SHRT)



**Hussars noirs du
Capitaine Ernst
Friedrich von Diemar
(1779-1781)**

découché cette nuit, et de visiter leurs havresacs avec toute l'exactitude possible. Moi-même accompagné de mon adjudant je me rendis au corps de garde où le sergent accusé était depuis quatre jours en faction et le caporal accusé y était blessé et en arrêt pour s'être battu contre un autre sergent de ma compagnie. Je fis visiter en ma présence toutes les personnes qui cette nuit s'étaient trouvées à la garde au nombre de dix neuf, sans qu'il se trouva le moindre indice. Mes officiers revinrent l'après-midi me faire rapport qu'ils n'avaient absolument rien trouvé qui put un tant soit peu autoriser ce soupçon, que les Canadiens s'étaient offerts de prêter serment qu'aucun de leurs Chasseurs n'avait découché cette nuit et que le Chasseur Majer étant malade n'était pas sorti de son lit depuis trois jours. Je fis cependant commander un examen militaire, et le capitaine Comte de Wittgenstein le lieutenant Krafft et l'auditeur examinèrent les quatre personnes juridiquement sans découvrir la moindre chose. J'ordonnais au capitaine de Schoell et au lieutenant de Hohorst d'examiner les deux ordonnances de leurs détachements qui avaient logé cette nuit au corps de garde s'ils n'avaient pas remarqué que le sergent ou le caporal accusés s'étaient absentes pendant la nuit ? Mais ils ont offert de prêter serment que ni l'un ni l'autre ne s'étaient point absentes un seul instant. Je me rendis moi-même chez le cantinier MacNeal pour savoir comment il avait pu soupçonner ces quatre personnes, il protesta d'abord que pour lui il ne savait pas un mot de tout cela, mais sa femme disait qu'elle avait entendu dire que Petters avait dupé le caporal Krafft de quinze piastres et que ce caporal avait dit qu'il tâcherait de lui prendre une couple de Portugaises pour rattraper son argent. Je fis venir le caporal Krafft qui ne le niait pas, mais il assura que son intention avait été de les lui ôter devant tout le monde parce qu'ils avaient souvent badiné ensemble, et que Petters étant ivre lui

avait souvent offert sa bourse mais qu'il n'avait jamais eu l'idée de forcer une maison et de devenir voleur dans ses vieux jours. La femme MacNeal disait même que de la façon qu'il l'avait dit il paraissait que c'eût été par badinage. Sur cela, j'allais chez Petters. Je lui disais tout ce que j'avais été faire dans cette affaire, mais qu'à moins d'avoir d'autres preuves plus essentielles, je ne pouvais rien faire davantage, je lui conseillai même d'aller à Montréal demander que les habitants de la paroisse fussent examinés, que par là on découvrirait peut-être quelque chose.

Quelque jours après on vint me dire que MacNeal s'était sauvé avec toute sa famille et qu'il courait un bruit dans la paroisse que c'était peut-être MacNeal lui-même qui avait commis ce vol, ou bien que Petters n'avait pas été volé du tout, et qu'il avait inventé cela pour ne point aller à la Gallette [?] pour où il avait été commandé le jour d'avant ou bien pour préparer le public à une banqueroute qu'il était peut-être à la veille de faire. Je ne sais pas combien ce bruit est fondé, mais je sais que ce cantinier Petters est tous les jours ivre, qu'il invite et quelques fois force les Chasseurs de venir boire avec lui leurs disant qu'ils ne doivent rien payer, et le lendemain il leur fait le compte et les oblige à payer, ce qui m'a déjà engagé de loger le sergent-major dans sa maison pour empêcher ses familiarités. Pour le cantinier MacNeal, c'est un scélérat qui a échappé à la potence en s'engageant dans la compagnie du capitaine Mackay d'où on dit même qu'il a été chassé. Sa femme est une prostituée qui pour être trop laide n'a point laissé que de fournir l'occasion de libertinage dans sa maison. C'est ce que son mari lui-même m'a dit dans ma maison, et c'est ce qui m'a porté à défendre l'entrée de cette maison à tout le Corps des Chasseurs. Voilà donc ce que j'ai fait et ce qu'en conscience je pouvais faire dans une accusation faite par de pareils sujets.

Quand à l'insulte que le sergent Simon a fait au cantinier Petters je l'ai désapprouvée dès le commencement aussi j'ai donné sur cela toute satisfaction possible en faisant donner trente-six coups de plat d'épée au sergent et autant de coups de canne au Chasseur et je les ai mis tous les deux pour vingt-quatre heures aux arrêts. Cependant la chose n'est pas tout à fait comme elle vous a été représentée : voici ce qu'il en est. Le sergent Simon entre chez Petters pour des affaires de service qu'il avait avec le sergent-major qui y loge. Petters étant ivre aborde le sergent avec ces mots : « Ah! Voilà mon voleur qui me rapporte apparemment mon argent. » Sur quoi le sergent lui donne dix ou douze coups de sa canne. Il n'est pas vrai que l'autre Chasseur l'a saisi au col, mais je l'ai fait punir pour ne pas avoir empêché cet emportement, aussi Petters n'a pas été si maltraité, car je l'ai vu partir le lendemain pour Montréal en parfaite santé. Ce n'est pas vrai non plus qu'il n'a pas pu vaquer à ses affaires ici, car sur ce que j'ai promis à sa femme que je le protégerais, il est revenu et passé partout dans le village sans que personne ne l'ait empêché.

Je demande pardon à Votre Excellence que je l'aie peut-être ennuyée par ce long récit, mais il m'importe que Votre Excellence soit informée de la vérité des choses. Je suis en état de prouver que par les ordres que je donne et par les exécutions que je fais faire pour le moindre excès qui vient à ma connaissance que je ne suis pas homme à favoriser le désordre. C'est pourquoi je prie Votre Excellence d'être persuadée que je n'attends jamais à examiner et à punir jusqu'à ce qu'il me le soit ordonné mais je punis sur le champ comme c'est mon devoir et suivant l'exactitude du service. Je suis encore tout prêt à donner toute satisfaction imaginable, pourvu qu'on me donne des preuves plus réelles que le vol en question a été commis pas mes Chasseurs.¹⁵ »

L'affaire ne semble pas avoir connu de dénouement favorable à Thomas Petters puisque dans une dernière lettre adressée au gouverneur Haldimand, le 15 février 1779, il se plaignit que malgré son déplacement à Sorel pour le rencontrer et lui soumettre personnellement ses doléances, il n'avait pas encore reçu les £3000 promises en dédommagement des coups reçus, des objets volés dans sa maison (dont onze paires de chaussettes retrouvées chez le caporal Krafft – « [...] *eleven pairs of stockings of mine that was discovered in the house that Krafft late corporal lodged in* [...] ») et de la perte de jouissance des trois-quarts de sa maison de Terrebonne pour le logement des Chasseurs¹⁶. Il n'y eut aucun procès.

Le cantinier de Terrebonne était en faillite; ses nombreux débiteurs ne payaient pas leurs comptes. En janvier 1779, sans doute confiant d'obtenir les £3000 promises, il avait acheté la maison du notaire Foucher dans laquelle il habitait et tenait son commerce depuis le mois de septembre 1777. Comme il était incapable de payer ses dettes, ces créanciers choisirent le marchand William Aird de l'île Jésus comme syndic pour saisir ses actifs, les liquider et récupérer, du moins en partie, les sommes dues. C'est ainsi que le 16 juin 1780, la maison de Terrebonne fut vendue aux enchères par le huissier Pierre Lefort, procureur du syndic Aird, à James Blake de Montréal, l'un des créanciers. L'année suivante, Petters s'établit à Soulanges ; en 1788, il vivait à Pointe-Claire et en 1789, il plaçait son fils Joseph (âgé de 13 ans) en apprentissage chez le tailleur et marchand John Mettleberger de Montréal.

En 1790, Petters s'établit dans ce qui devint l'année suivante la province du Haut-Canada (Ontario), où vivent encore aujourd'hui ses descendants.

Quant au tailleur et cantinier John MacNeal, il vivait à la Pointe-aux-Trembles en 1794 ; il y exerçait le métier de tisserand. Cette année-là, il vendit un emplacement à un dénommé Charles Chaput. Par la suite, nous perdons sa trace...

Au terme de la Guerre d'indépendance en 1783, le régiment du Prince-Héritier (Erbrprinz) et le Corps des Chasseurs de Hesse-Hanau s'embarquèrent au port de Québec à destination de l'Angleterre. Au moins deux des protagonistes hessois de l'affaire Petters n'apparaissent pas sur les listes d'embarquement : le caporal Nikolaus Krafft avait obtenu son congé du Corps des Chasseurs dès 1778, peut-être à cause de son indiscipline marquée lors de son séjour à Terrebonne ; quant au Chasseur Konrad Rolffs, il obtint son congé en 1783 sans que nous sachions exactement où il vécut par la suite.

NOTES DE RECHERCHE

Dans la poursuite de notre recherche sur les auxiliaires allemands, nous en avons retracé quelques autres qui s'établirent dans le bourg de Terrebonne et qui méritent notre attention (voir [vol. XII, n° 2, décembre 2011-février 2012](#), p. 4).

• Johan Julius Thimmer était originaire du Brunswick; il fut intégré par le capitaine Diemar dans son détachement de hussars le 11 avril 1779 et réintégré à son régiment du Brunswick le 15 mai 1780. Ce détachement fut aussi

connu sous le nom de Hussars noirs qui firent campagne en 1779 et 1780 avec les Queen's Rangers comme tirailleurs, dont la fonction principale était de surprendre et de capturer (*surprise and capture*). En 1788, Thimmer épousa Catherine Faron à Christ Church (Montréal). En 1797, il s'établit sur la rue Saint-François où il acheta un emplacement de Pierre Rancourt. Il y exerça le métier de boulanger. Nous perdons sa trace vers 1805.

• Christian Bolman ou Bolmant naquit en 1754 ; il était le fils de Jacques et de Marie Clepar. Il épousa Marie Geneviève Comparé à Terrebonne en 1784, soit un an après avoir obtenu son congé. En 1787, il acquit un emplacement de la veuve Janisse sur la rue Sainte-Marie, qu'il vendit en 1792 à Adam Bangle, un allemand d'origine. Christian Bolman mourut à Saint-Roch-de-l'Achigan en 1832.

• Adam Bangle ou Bengel appartenait au King's Royal Regiment of New York dans lequel il s'était enrôlé vers la fin de la guerre. Il était originaire de Dirmstein en Allemagne. Il vécut avec ses parents à Philadelphie à partir de 1764. Avec son épouse Anna Maria David (ou Davis), il s'établit au Canada en 1782 et s'installa à Terrebonne en 1786. Il acheta un emplacement de la veuve Janisse sur la rue Sainte-Marie, où il mourut en 1800. Sa fille Catharina épousa Jakob Schmidt à une date indéterminé avant 1786 et vécut un certain temps dans le bourg. Jakob Schmidt appartient aux Chasseurs de Hesse-Hanau. Il obtint son congé en 1783.

Claude Blouin, historien

Note de recherche : Antoine Foucher, le dernier notaire du régime français

Suite de la page 1

DE BOULANGER À NOTAIRE ROYAL

À son embarquement, il déclara être garçon boulanger, métier qu'il semble avoir exercé dès son arrivée à Montréal. Cependant, le 11 novembre 1743, lors de son mariage avec Marie-Joachim Chénier, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Barbe Rapin, Antoine Foucher déclara être marchand. Mais il avait d'autres ambitions puisque le 7 juin 1746, l'intendant Hocquart le commettait pour exercer l'office de notaire royal dans les côtes du sud du gouvernement de Montréal, à la charge de résider à Verchères. Le 25 février 1749, l'intendant Bigot étendait le territoire de Foucher à toutes les côtes du nord du gouvernement de Montréal; deux ans plus tard, le 16 mars 1751, il le nommait pour exercer également dans la ville de Montréal, où il acheta une maison en pierre à deux étages sur la place d'Armes.

En février 1753, on retrouve le notaire Foucher devant les tribunaux à titre de témoin principal dans une affaire d'effraction de domicile et de vol. La veuve de Pierre Moncelle (Mansel), Charlotte Dumesnil dit Lamusique, allait de maison en maison demander l'aumône « pour une pauvre femme bien malade qui avait cinq enfants ». Elle reçut un morceau de pain du notaire Antoine Foucher, mais elle revint chez lui plus tard sous prétexte de chercher une de ses mitaines et lui déroba une marmite². Charlotte Dumesnil était poursuivie pour la commission de plusieurs vols par effraction parmi lesquels il y avait des serviettes et un mantelet dérobés chez René Gatien, 36 ans,

couvreur de bardeaux de la rue Saint-Vincent. Reconnue coupable, elle fut condamnée à être battue et fustigée aux carrefours de la ville, à être flétrie au fer chaud et au bannissement de Montréal pour 30 ans.

LES ANNÉES À TERREBONNE

Le notaire Antoine Foucher vécut quelques années à Terrebonne. En juin 1764, Élisabeth de Ramezay lui concéda un emplacement sur la grande rue « d'un arpent de front sur un arpent, 8 perches et 12 pieds (336 pieds)³ du côté sud-ouest et d'un arpent 6 perches et 4 pieds (292 pieds) du côté nord-est. » Vers 1766, il fit ériger sur cet emplacement, une maison en pierre d'esprit français, de 41 pieds front sur 40 de profondeur (photo ci-contre). En 1778, peu de temps après l'invasion de la Province de Québec par les Insurgés américains, Antoine Foucher vendit au marchand John Grant sa maison de Terrebonne qu'il avait délaissée depuis 1774 pour désormais résider à Montréal.

INVASION AMÉRICAINE (1775-1776)

En 1775, lors de l'invasion de la *Province of Quebec* par les Américains, Antoine Foucher était au nombre des 600 soldats britanniques et miliciens canadiens qui défendirent le fort Saint-Jean, à St-Jean-sur-Richelieu, sous les ordres du major Charles Preston. La garnison résista au siège de quelque 2000 miliciens de New York durant 45 jours. Le notaire y rédigea son *Journal du Siège fait par les Bastonnais des Retranchements à*



Maison du notaire Antoine Foucher (Archives SHRT)

La salle de théâtre du notaire Antoine Foucher était située sur la Place d'Armes.

Aujourd'hui, la tour de la Banque nationale du Canada s'élève sur ces emplacements de la place.



Place du marché à Montréal, 1790 (détail).

Attribuée à tort à George Heriot, l'aquarelle sur crayon noir et papier couché (37 sur 26 cm) est l'œuvre de Paul Sandby, Jr (1767-1793).

[Source BAC, Collection Peter Winkworth, R9266, e001201237]

St-Jean en 1775 (du 18 septembre au 3 novembre) publié en 1889. Le 17 octobre, il écrivit : «*Depuis le 14 jusqu'au 17, le feu continua de part et d'autres et les maisons de notre fort furent beaucoup endommagées. Messieurs Robertson, Rainville et Antoine Dupré partirent le 17 dans la nuit pour porter des lettres au général Guy Carleton.*» Et sur la reddition, il s'exprima ainsi : «*Le 3 à dix heures du matin, on fit rendre les armes aux troupes et aux Canadiens qui avaient été pris dans les deux forts, devant deux compagnies de Bastonnais. cependant [sic] le général Montgomery laissa les épées aux officiers.* »

UN HOMME DE THÉÂTRE

Antoine Foucher s'intéressa beaucoup au théâtre et c'est en février 1774 que les premiers « Molière » furent présentés à Montréal⁴. Des officiers de la garnison britannique assistèrent et participèrent aux représentations. La direction des pièces, produites dans la salle de théâtre du notaire Foucher sur la Place d'Armes, fut assumée par le capitaine d'artillerie Edward Williams, avec le négociant Jacob Jordan comme producteur⁵, de même que Joseph Dominique Lemoyne de Longueuil et l'artilleur James Thomas comme comédiens⁶.

Antoine Foucher mourut à Montréal le 15 février 1801, à l'âge de 85 ans. Veuf, il avait épousé en secondes noces Marie-Louise Giguère, le 4 août 1787.



*Le Café Dillon en 1808, auparavant la salle Foucher
Gravure de John Lambert, 1810.*

Claude Blouin, historien

La maison du «docteur Lacroix» ou maison Jacob Oldham (1805)

Les dernières années du XVIII^e siècle marquèrent à Terrebonne la fin d'une génération de marchands qui firent carrière essentiellement dans le commerce des grains et des farines : William Oldham (†1795), neveu du seigneur et marchand Jacob Jordan, qui mourut l'année suivante (†1796) à l'âge de 55 ans ; Joseph (Guillet de) Chaumont (†1796) et Jacques-Louis Bouc (†1797). À l'exception de William Oldham qui était locataire de son oncle tous ces marchands avaient pignon sur rue. À toutes fins utiles, Jacques-Louis Bouc possédait la « place du moulin » sur laquelle s'élevaient deux grandes maisons en pierre et des hangars-entrepôts; Jacob Jordan habitait la maison seigneuriale (actuel parc Masson) et Joseph Chaumont possédait une « maison en pierre avec deux ailes, de soixante pieds sur trente-deux, un hangar en pierre de trente-deux pieds sur quatorze » et une tannerie situées sur deux emplacements voisins de celui de Jacob Jordan. D'autres marchands prirent rapidement la relève dont Charles-Baptiste Bouc (fils de Jacques-Louis), Jacques-Hébert Dorion (de Varennes), François Prévost (de L'Assomption); Thomas Porteous, Henry Mackenzie et Jacob Oldham vinrent de Montréal.

Lorsqu'il s'installa à Terrebonne en 1794, Thomas Porteous assurait déjà le transport fluvial entre Lachenaie et l'île de Montréal à l'aide d'une flotte de bacs, de bateaux et de canots. Il possédait aussi un magasin à Sainte-Rose. Pour sa part, Henry Mackenzie s'éta-

blit à Terrebonne en mars 1803 où, en tant qu'agent de la société McTavish, Frobisher & Co qui avait acheté la sei-



gneurie de Terrebonne l'année précédente, il avait loué l'ancien magasin et les hangars de Joseph Chaumont. Mackenzie partageait le rôle d'agent seigneurial avec Francis Bagdley et Nicolas Bayard qui, le mois suivant, acheta et fit modifier, pour le compte de la société, une maison du maître-maçon Pierre Augé érigée juste en face de la maison seigneuriale. Mackenzie devint le procureur de la succession de Simon McTavish en 1804 et, à ce titre, il administra la seigneurie jusqu'en 1816. Quant à Jacob Oldham, un avocat de formation, il s'établit à Terrebonne peu après le décès de son frère William. De concert avec Charles-Baptiste Bouc, tuteur désignée d'Angélique Bouc, sa belle-sœur encore mineure, il régla la succession de son frère.

En 1796, Jacob Oldham épousa à Montréal, Madeleine Champion, la fille du trafiquant de fourrures Étienne-Charles Champion et de Madeleine

Gauthier. L'année suivante, il acheta de Geneviève Bernard, veuve d'Étienne-Hypolite Janisse¹, une terre située dans le bourg de Terrebonne, coupée par la grande rue, et comprise entre la rive ouest de la rue Sainte-Marie et la rive est de la rue Saint-André². Vers 1803, Oldham devint le partenaire d'affaires d'Henry et Roderick Mackenzie. Il forma avec ceux-ci et deux autres associés (William et Duncan Mc Gillivray), la société de commerce Mackenzie, Oldham & Co. Jusqu'à sa mort prématurée à l'âge de 53 ans, Oldham demeura un partenaire de second plan dans l'entreprise menée de main de maître par Henry Mackenzie.

En 1805, Oldham vendit sa terre au maçon Joseph Augé, frère de Pierre Augé. La transaction prit l'allure d'un troc. Oldham cédait à Augé sa terre « *de la contenance de tout ce qui se trouvera tant en front qu'en profondeur compris entre 1° le bout des emplacements pris sur icelle, qui prennent leur front au nord du chemin du Roi du dit Bourg (enfin à la rue St-Michel prolongée). 2° Les terres non concédées sur le grand coteau. 3° au nord-est la ligne du S^r Charles Roi et 4° au sud-ouest la ligne du S^r Pierre Augé, sans pouvoir apprécier avec plus de justesse l'étendue de la d^e terre sans non plus autres bâtiments dessus construits qu'une grange.* » En contrepartie, Joseph Augé s'engageait à construire une maison selon les spécifications du marchand Oldham : « *une maison en pierre de même grandeur, de même hauteur et de même façon tant par rapport à la muraille, charpente, menuiserie, ferrements &^a qu'était celle appartenante ci-devant à S^r Pierre Augé et par lui vendue à Simon M^cTavish Ec^r Seigneur de Terre-bonne [...]* » La maison a été érigée « *sur l'emplacement appartenant au dit S^r vendeur sur le côté sud du chemin du Roi vis-à-vis la terre vendue.* » Oldham avait ses exigences : « *la maison sera telle que décrite, c'est à dire*

*de même grandeur sur chaque face que celle servante actuellement de magasin à la grande société dans le d^e Bourg de Terre-bonne; mais que quant à la hauteur d'une pierre à l'autre le dit acquéreur sera tenu d'y ajouter quelques choses de plus particulièrement sur le plan de derrière ou il se trouvera deux étages, aux fins de la protéger contre la gelée, qu'il sera tenu, le dit acquéreur, de faire vider [sic] ou ôter les terres pour l'Etage d'en bas. Qu'il sera loisible auxdits S^r et d^{me} vendeurs d'apporter pendant le cours de la d^e batisse quelques changements à la distribution de la d^e maison, sauf à se faire compte des augmentations ou diminutions que ce changement auroit produit exception faite de deux cheminées que le dit acquéreur fera de plus. Que les croisées de l'Etage d'en bas seront en bois [...]*³ » Au-delà du jargon juridique, on constate que par sa description, la maison de Jacob Oldham ressemblait dans son ensemble au magasin érigé en 1803 par Pierre Augé sur l'emplacement du Collège Saint-Sacrement actuel⁴. La photo reproduite ci-contre donne un bon aperçu de l'apparence générale des deux bâtiments, dont un seul a subsisté jusqu'à nos jours. À la mort de Jacob Oldham en 1824, John Mackenzie, son gendre de fraîche date⁵, hérita de la maison qu'il habita jusqu'à sa mort en 1871⁶. De 1824 à 1881, la maison servit de bureau de poste.

Claude Blouin, historien



Maison Jacob Oldham, 1805 (photo BAnQ)

John Mackenzie fut le second propriétaire de la maison. Il était le fils métis de Roderick Mackenzie, né en 1794 dans la région de l'Athabaska. Il fut éduqué par son père à Terrebonne à compter de 1801, tandis que, selon la coutume des *Nor'Westers*, ses sœurs Louisa et Nancy Matooskie furent confiées au trafiquant de fourrures John Stuart. Il mourut en 1871.



Portrait du lieutenant John Mackenzie, par William Berczy

La Société d'histoire présente son programme d'activités du printemps 2012

LE 15 AVRIL 2012, GÉRARD BEAUDET, URBANISTE ET PROFESSEUR À L'U. DE MONTRÉAL SERA LE CONFÉRENCIER INVITÉ AU BRUNCH ANNUEL.

Jeudi 22 mars 2012 : **La Coco Chanel québécoise**, par Pauline Gill, romancière

19h30, Collège Saint-Sacrement, 901, rue Saint-Louis, Terrebonne.

Nous découvrons, tardivement, il me semble, que le Québec est une terre fertile en créatrices et créateurs. De timides indices guident chercheur(e)s et auteur(e)s sur le sentier de découvertes inimaginables. Seule une grande passion pour la découverte et un attachement profond pour nos racines peuvent apporter des résultats tangibles et satisfaisants. C'est ainsi que m'est apparue l'existence d'une grande créatrice de mode de chez nous, notre Coco Chanel québécoise, demeurée dans l'anonymat. Qui est-elle? Quel fut son parcours? – Pauline Gill

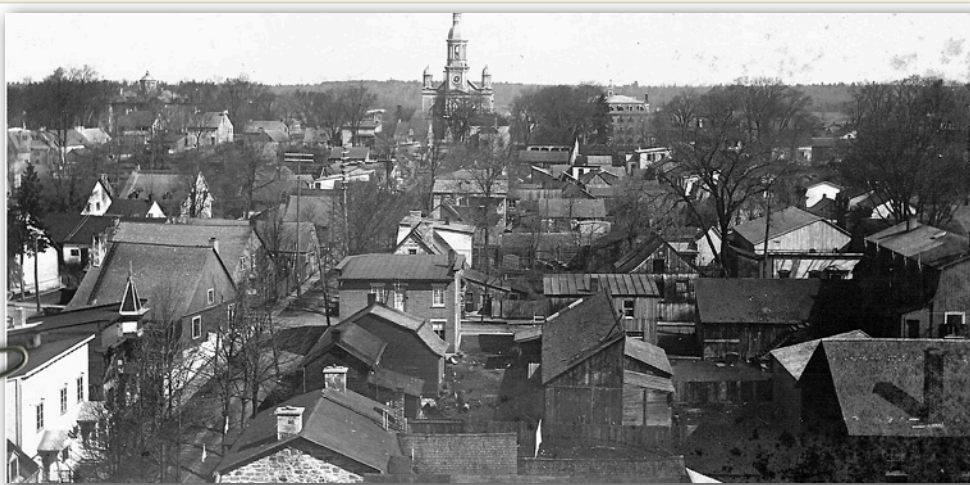
Entrée gratuite/Dons acceptés

Dimanche 15 avril 2012 : **Le rayonnement du bourg de Terrebonne au XIX^e siècle**, par Gérard Beaudet, professeur à l'Université de Montréal

11h00, Collège Saint-Sacrement, 901, rue Saint-Louis, Terrebonne.
L'espace laurentien du début du XIX^e siècle est caractérisé par un semis de villages dominés par les villes de Montréal et Québec. L'amélioration du réseau routier, la transformation de l'agriculture dans l'aire d'influence des villes, la multiplication des industries rurales, la diffusion de l'économie marchande, de même que la constitution d'un réseau de collèges auront été certains des facteurs ayant favorisé la transformation de certains villages en bourgs.

Jeudi 17 mai 2012 : **Le village «dînénaire» de Lachenaie**, par Claude Martel, géographe- historien

19h30, Collège Saint-Sacrement, 901, rue Saint-Louis, Terrebonne.
La naissance d'un véritable village autour de l'église fut constatée dans le deuxième quart du XIX^e siècle. Lors du recensement de 1831, la population s'élevait à 1118 personnes. Elle était répartie en 181 maisons, de la limite de Terrebonne à l'embouchure de la rivière l'Assomption. Si modestes furent-elles, une dizaine de maisons formaient un petit noyau villageois dans lequel s'étaient retirés «bourgeois», rentier, curé, arpenteur, menuisier, forgeron, marchand et aubergiste.



Le bourg de Terrebonne à la fin du XIX^e siècle. (Archives de la SHRT)



Gérard Beaudet, urbaniste U. de M.

Notes et références

Des «auxiliaires» allemands vécurent à Terrebonne (2^e partie) p. 4

¹ Richard Ouellet et Jean-Pierre Therrien, *L'Invasion du Canada par les Bastonnais. Journal de M. Sanguinet*, Québec, Ministère des Affaires culturelles/Éditeur officiel du Québec, coll. «Civilisation du Québec, série Histoire», 1975, p. 35.

² *Ibid.*, p. 44. Par ailleurs, Francis Maseres confirme les événements, leur apportant quelques nuances et détails supplémentaires, sans toutefois mentionner la lettre du Congrès, dans un texte traitant de l'opposition des milices paroissiales à servir sous les ordres de leur seigneurs qu'ils soient Canadiens ou Britanniques ; *Additional Papers Concerning the Province of Quebec: Being an Appendix to the Book Entitled, «An Account of the Proceedings of the British and Other Protestant Inhabitants of the Province of Quebec in North America...»*, London, W. White, M DCC LXXXVI, Eighteen Century Collections Online Print Editions, Social Sciences, p. 72-74. L'officier britannique envoyé était le capitaine Henry Hamilton du 15th Regiment of Foot.

³ *Journal de Foucher – Siège fait par les Bastonnais des Retranchements à St-Jean*, dans Lucien Huot, *Le Siège du fort de St-Jean en 1775*, St-Jean P.Q., Les presses à vapeur du Franco-Canadien, 1889, p. 21-22. L'acorne mourut de maladie; il était seigneur en titre de Terrebonne et avait à peine 23 ans (1761-1775).

⁴ Le régiment fut déployé ainsi: le Grenadier et la compagnie du colonel Gordon à Lachenaie, l'infanterie légère et deux compagnies à Mascouche, 4 compagnies à Terrebonne et une compagnie à la Mascouche du Page (Sainte-Anne-des-Plaines). Outre ses officiers, chaque compagnie comptait 56 soldats. Dans EVERARD, H., *History of Thos. Farrington's Regiment: Subsequently Designated the 29th (Worcestershire) Foot, 1694 to 1891*, Worcester, Littlebury & co., 1891.

⁵ BAC, R11231-0-1-E, *Fonds Haldimand Papers*, Bobine A743, SN151014 (p. 27): 1778/11/09 – Terrebonne – Col. Creuzbourg to Gen. Haldimand (en français).

⁶ BAC, R11231-0-1-E, *Fonds Haldimand Papers*, Bobine A743, SN151016 (p. 36): 1778/11/20 – Terrebonne – Col. Creuzbourg to Gen. Haldimand (en français).

⁷ Lettre du capitaine F. L. von Schoell à Sa Majesté le Prince héritier de Hesse-Hanau, Rivière-du-Chêne, 23 juin 1778, dans *Most Illustrious Hereditary Prince: Letters to Their Prince From Members of the Hesse-Hanau Military Contingent in the Service of England during the American Revolutionary War*, trad. Bruce E. Burgoyne, Heritage Books, Westminster (MD), 2003, p. 40.

⁸ Richard Ouellet et Jean-Pierre Therrien, *op. cit.*, p. 107.

⁹ Lettre du capitaine F. L. von Schoell à Sa Majesté le Prince héritier de Hesse-Hanau, Rivière-du-Chêne, 27 juillet 1778, *op. cit.*, p. 43.

¹⁰ Lettre du capitaine F. L. von Schoell à Sa Majesté le Prince héritier de Hesse-Hanau, Saint-Martin, 9 octobre 1779, *op. cit.*, p. 50.

¹¹ Lettre du capitaine F. L. von Schoell à Sa Majesté le Prince héritier de Hesse-Hanau, Rivière-du-Chêne, 27 juillet 1778, *op. cit.*, p. 45.

¹² BAC, R11231-0-1-E, *Fonds Haldimand Papers*, Bobine A778, SN218114 (p. 259): 1780/06/16 – Québec – Charles Mathieu (en français).

¹³ BANQ, minute du notaire Antoine Foucher, Vente de terre par devant au chemin du Roi par Jean MacNeal à Thomas Petters, 21 février 1774. En octobre 1778, Petters affirmait qu'il résidait à Terrebonne depuis six ans, soit depuis 1772. Il fut probablement locataire de MacNeal avant de lui acheter la maison qu'il revendit en 1777. Au moment des événements, Petters habitait la maison du notaire Foucher qu'il acheta le 1^{er} janvier 1779. Elle fut saisie et vendue aux enchères le 16 juin 1780.

¹⁴ BAC, R11231-0-1-E, *Fonds Haldimand Papers*, Bobine A743, SN151012 (p. 19 à 23, 26): 1778/10/18 – Montréal – Thomas Peters.

¹⁵ BAC, R11231-0-1-E, *Fonds Haldimand Papers*, Bobine A743, SN151015 (p. 28): 1778/11/16 – Terrebonne – Col. Creuzbourg to Gen. Haldimand (en français).

¹⁶ BAC, R11231-0-1-E, *Fonds Haldimand Papers*, Bobine A777, SN217022 (p. 55): 1778/10/18 – Terrebonne – Thomas Potters (Petters).

The David Library of the American Revolution, Swain Report Special: War Office 28, Regimental Headquarters Papers (Correspondance des officiers britanniques en Amérique durant la Guerre d'Indépendance).

ATWOOD, Rodney, *The Hessians. Mercenaries from Hessen-Kassel in the American Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980, 292p.

CORRADO, Gary, *The Black Hussars. A Brief and Concise History of Frederick Diemar's Hussars*, Heritage Books, 2005, 35p.

FRYER, Mary B., *King's Men - The Soldier Founders of Ontario*, Toronto and Charlotte-town, Dundurn Press Limited, 1980.

MORRISSEY, Brendan, *Quebec 1775. The American Invasion of Canada*, Midland House (UK), Osprey Publishing, 2003, 96p.

MERZ, Johannes Helmut, *The Hessians of Quebec; German Auxiliary Soldiers of the American Revolution Remaining in Canada*, Hamilton (ON) s. é., 2001, 245p.

TURCOTTE, Louis P., *Invasion du Canada et Siège de Québec 1775-1776*, Québec, Imprimerie A. Côté, 1876, 104p.

VERREAU, Hospice Anthelme, *Invasion du Canada – Collection de mémoires recueillis et annotés par M. l'abbé Verreau*, Montréal, Sécécal, 1873, 3 vol.

WILHELMY, Jean-Pierre, *Les mercenaires allemands au Québec 1776-1783*, nouv. éd., Québec, Septentrion, 2009, 276p.

Note de recherche : Antoine Foucher, dernier notaire du régime français, p. 11

¹ Antoine Foucher s'embarqua sur *Le Comte de Matignon* navire du Roy, jaugeant de 200 à 300 tonneaux, propriété de Simon Lapointe. Il n'y avait que trois passagers à bord : <http://naviresnouvellefrance.com/vaisseau1700/html/pages17381739.html> [consulté le 7 mars 2012]. Antoine Foucher avait signé un contrat d'engagement à Jean Lafarge, capitaine du *Comte de Matignon*, le 8 juin 1739.

² BANQ, Centre de Québec, TL5, D1700, Procès criminel contre Charlotte Dumesnil dit la Musique, veuve de Pierre Moncelle, environ 40 ans, domestique demeurant chez le nommé Larose, journalier au faubourg Saint-Joseph - 23 février 1753 - 12 mars 1753; Centre de Montréal, TL4, S1, D5763, Procès contre Charlotte Dumesnil dit Lamusique, domestique, veuve de Pierre Mansel, accusée de vols - 23 février 1753 - 12 mars 1753.

³ Un arpent français mesurait 180 pieds; il était subdivisé en 10 perches de 18 pieds et 30 toises de 6 pieds.

⁴ Le 12 février 1774, on joua *Le Bourgeois gentilhomme* et *Le Médecin malgré lui*. Le 19, on reprit *Le Bourgeois gentilhomme* suivi d'une autre pièce intitulée *Maître Bonne*. Voir E.-Z. Massicotte, «Le premier théâtre de Montréal», *Bulletin des recherches historiques*, XXIII, Lévis, 1917: 373-376.

⁵ Il s'agit du négociant britannique qui acheta la seigneurie de Terrebonne en 1784, au terme de la guerre d'Indépendance américaine.

⁶ André G. Bourassa, «Garnison britannique et théâtre français», article en ligne <http://www.theatrales.uqam.ca/fil2.html> [29 février 2012].

GAUCHER, M., DELFOSSE, M. et DEBIEN, G., «Les engagés pour le Canada au XVIII^e siècle (suite)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 14, 2 (1960): 246-258.

HUOT, Lucien, *Le Siège du fort de St-Jean en 1775*, St-Jean P.Q., Les presses à vapeur du Franco-Canadien, 1889, 23p.

ROY, Joseph-Edmond, *Histoire du notariat au Canada depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, vol. 2, Lévis, La Revue du notariat, 1900, 594p.

VACHON, André, «Inventaire critique des notaires royaux des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières (1663-1764) (suite)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 11, 1 (1957): 93-106.

La maison du «docteur Lacroix» ou maison Jacob Oldham (1805), p. 12

¹ Etienne Hypolite Janis était Métis. Il fut baptisé à Montréal en 1746 et mourut à Terrebonne en 1779; il était le fils d'Antoine Janis et de Marie Catherine Tessier (Texier). Il épousa Genevieve Reine Bernard à Montréal en 1773. En 1775, Janis était à Michillimackinac. Il s'établit à Terrebonne en 1776, où il assista aux funérailles de son esclave «un Panis nommé Antoine, âgé de 15 ou 16 ans». Voir Claude Martel, «Les esclaves de Terrebonne et Lachenaie», *La Revue*, le mardi 16 mars 2010; article en ligne http://www.larevue.qc.ca/chroniques_un-brin-histoire-n17697.php [29 février 2012].

² Cette terre avait appartenu à Jean-Baptiste Dupré qui, dès le milieu des années 1760, avec l'autorisation de madame Élisabeth de Ramezay, en avait loti la portion comprise entre la rivière Jésus et la grande rue. Ces 17 lots apparaissent sur un plan du bourg de Terrebonne, non daté et attribué à Pierre-Paul Margane de Lavaltrie, dernier seigneur canadien de Terrebonne (1772-1784).

³ BANQ, minute du notaire Joseph Turgeon, Vente par Jacob Oldham et son épouse à Joseph Augé, 11 mars 1805.

⁴ BANQ, minute du notaire Joseph Turgeon, Vente par Pierre Augé et son épouse à Nicolas Bayard, agent de la seigneurie de Terrebonne, 1^{er} avril 1803.

⁵ BANQ, minute du notaire François-Hyacinthe Séguin, Contrat de mariage entre John Mackenzie et Marie-Catherine Oldham, 26 décembre 1820.

⁶ Arthur M. Mackenzie succéda à son père et occupa les fonctions de maître de poste jusqu'en 1881, année de sa démission.

Donateurs



La SHRT est membre

